

Les olives de la discorde

Le feu couvait depuis des mois. Août 2018, les Etats-Unis décident de taxer les importations d'olives noires espagnoles avec des droits de douane entre 7 et 27 %. Janvier 2019, la Commission européenne réplique en déposant une requête à l'OMC. Escarmouche ou début des hostilités ? Il convient de se méfier car les enjeux sont cruciaux.

**motif invoqué :
distorsion de
concurrence**

L'offensive s'inscrit dans le cadre des nombreuses initiatives prises à la suite de l'élection de Donald Trump pour rééquilibrer une balance commerciale américaine très déficitaire depuis de nombreuses années. Le motif ici invoqué est la distorsion de concurrence que constitueraient les aides au revenu de la Pac que touchent les producteurs Andalous.

Les exportations d'olives noires espagnoles se mesurent en millions d'euros (70 M€). L'enjeu paraît dérisoire face aux importations de produits industriels qui se mesurent en centaines de milliards d'euros pour le secteur automobile. Mais la plainte américaine est importante car elle risque d'ébranler les aides Pac.

**faire profil bas
et négocier**

L'Union européenne a créé les aides directes à l'occasion de la réforme de 1992. Le Mur de Berlin était tombé en 1989 et les Etats-Unis n'avaient plus aucune raison d'accepter que nous utilisions des subventions à l'exportation pour leur prendre des parts de marché. Ils avaient pris en otage les vins blancs français et - déjà à cette époque - un produit symbolique, le Roquefort. Pour sortir de l'impasse, nous avons adopté la même stratégie de politique agricole que Washington, un alignement progressif des prix du marché européen sur le niveau du marché mondial et des aides directes au revenu pour compenser la différence. Ces aides ont ensuite été découplées pour ne pas être considérées comme une subvention au produit. Elles sont justifiées actuellement par le différentiel de contraintes environnementales imposées aux producteurs européens. Sûre de son bon droit, Bruxelles attaque car elle craint que l'argument des américains puisse remettre en cause l'ensemble des aides Pac.

Or, il ne faut jamais oublier qu'en cas de guerre commerciale, ce sont les pays déficitaires qui ont les munitions les plus redoutables. C'est le cas Outre-Atlantique pour de très nombreux produits. Même dans le secteur agroalimentaire, ce grand pays agricole connaît désormais un déficit d'une dizaine de milliards d'euros avec l'Europe. Pour la France, c'est avec les Etats-Unis que notre excédent est de loin le plus important. Il est de 3,5 mds€ en 2018. Nos exportations ont atteint 4,5 mds€ dont 3,2 mds€ pour les seuls vins et alcools et nous n'importons qu'un peu plus d'1 md€ ! A l'exemple des fabricants d'automobiles allemands, il est peut-être prudent de faire profil bas et de négocier. Le rameau d'olivier est traditionnellement un symbole de paix. Il serait dommage qu'il devienne l'instrument d'une guerre commerciale ruineuse.

Avril 2019 # N°17

ACTU AGRICOLE

Viticulture

Atterrissage en douceur P. 3

Elevage

Lait : retour d'un anticyclone plus favorable P. 3

Lait de Montagne : le fabuleux exemple du Haut Adige italien P. 4

Recul des abattages de vaches P. 5

Une production porcine en hausse P. 5

Grandes Cultures

Les semis de colza chutent de 16,8 % P. 5

Chine : records de stocks mondiaux P. 6

Fruits & Légumes

Les patates détrônées par les pâtes P. 7

Hiver calme avec des prix assez bien orientés P. 7

GESTION & DROIT

La mutuelle de vos salariés, obligatoire mais gratuite ! P. 8

PORTRAIT D'AVENIR

Plus qu'un producteur, un entrepreneur P. 10

INTERVIEW

Emmanuel ALDEGUER
La blockchain donne une nouvelle dimension aux échanges P. 12

EN BREF

Produits alimentaires : + 4,2 % en un an P. 15

Electricité : 960 € par an et par ménage P. 15

L'obésité devient un fléau mondial P. 15

Commerce extérieur : solde 2018 en hausse P. 16

Repères : Les cinq premiers pays en 2018 en milliards € P. 16



Atterrissage en douceur

Après l'année de tous les malheurs en 2017, la nature a repris ses droits. Avec 49,5 Mhl, la récolte 2018 est supérieure de 34 % à celle de 2017 et de 13 % par rapport à la moyenne 2013-2017. Cette forte augmentation de la production concerne aussi nos partenaires européens. La progression est de 14 % en Italie et de 26 % en Espagne. Progression similaire dans les autres pays du monde si bien que la production mondiale totale augmente de 12 % d'un an sur l'autre.

Dans un tel contexte, on aurait pu s'attendre à une forte baisse des prix mais ce n'est pas encore le cas. Du fait de mauvaises récoltes antérieures, les stocks en France sont à leur plus bas niveau depuis 10 ans. Néanmoins, on observe un ralentissement de la demande chinoise. Pékin repasse en deuxième position après Londres. Les prix des vins d'appellation sont orientés à la baisse. La plus importante concerne les vins de Bourgogne. Beau succès à l'export des vins rosés et les vins du Languedoc voient leurs prix augmenter.

beau succès
des rosés
et des
Languedoc



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

Lait : retour d'un anticyclone plus favorable

Début 2018, on pouvait craindre le pire. La production augmentait dans tous les pays européens et les stocks de poudre communautaires encombraient le marché. La canicule de l'été qui a touché la majorité des pays producteurs européens a assaini la situation mais le manque de fourrage fait augmenter les charges des éleveurs. Dans un excellent dossier très bien illustré "Croissance laitière stoppée en 2018, relancée en 2019 ?", l'Institut de l'élevage détaille la situation de ce secteur aussi bien en France que dans l'UE. Il traite aussi des entreprises de transformation.

Que retenir d'essentiel ? Le spectre d'une nouvelle crise s'est éloigné et les stocks ont enfin disparu. Le cheptel de vaches de l'UE a reculé en-dessous de 23 millions de têtes. En France, le lait Bio continue sa percée avec un nouveau bond de 32 % en un an. La production atteint 870 000 t en 2018, soit 3,5 % de la production totale. Cela concerne 3 420 éleveurs avec une moyenne de 270 000 l/an. Le prix est resté stable à 454 €/1000 litres, soit 116 € de plus que pour le reste de la production.

L'excédent des échanges de la France se réduit pour la quatrième année consécutive. Il est de 2,5 Mds€ en 2018 dans un contexte où l'excédent de l'UE sur le marché mondial ne cesse de progresser avec 14 Mds€.

le spectre
d'une crise
s'est éloigné

le Bio continue
sa percée



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)



Lait de Montagne : le fabuleux exemple du Haut Adige italien

différentiel de charges avec les zones de plaine

une politique d'héritage favorable

Une excellente étude de l'Institut de l'élevage vient apporter des éléments sur la production du lait en montagne après la fin des quotas laitiers. Elle fait le point sur les principales zones de production en France et donne aussi des éléments de comparaison avec la zone de montagne de la Bavière et celle du Trentin Haut Adige en Italie.

La production laitière des zones de montagne françaises concerne 20 % des exploitations de ce secteur et 15 % de la production. Mais elle est un élément essentiel pour le maintien des pâturages. La difficulté provient du fait qu'il faudrait une valorisation de 100 à 150 € des 1000 litres pour compenser le différentiel de charges avec les zones de plaine. Cet écart a été comblé dans les zones d'AOP du Comté et du Beaufort mais les 2/3 de la production française, et en particulier dans le Massif central, ne bénéficient pas de prix plus élevés.

Pour l'ensemble de l'UE, c'est 11 % de la production laitière qui se situe en zone de montagne. Comme cette production est souvent mieux valorisée auprès des consommateurs, cela représente 13 % de la valeur totale. La part de la France est de 23 % du total du lait européen de montagne, suivie de l'Autriche et de l'Italie avec 16 % chacun.

A signaler l'exemple particulièrement intéressant du Haut-Adige au sud du Tyrol autrichien, cette province italienne de langue allemande a réussi à limiter la diminution du nombre des exploitations laitières. Entre 2004 et 2016, la baisse n'a été que de 21 % alors qu'elle était de 40 % en Italie et en France. Sur un échantillon de 103 exploitations, 22 vaches et 15 ha de moyenne, ils parviennent à dégager 37 000 € par an de revenu agricole ! Les secrets passent par une politique commerciale des coopératives, de l'agrotourisme systématique et... **une politique d'héritage favorable à celui des enfants qui maintient l'exploitation familiale.**



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)



Recul des abattages de vaches

La canicule de 2018 et l'insuffisance du stock fourrager que cela a provoqué ont poussé les éleveurs à se séparer d'une partie de leur cheptel de vaches. Les abattages se sont donc accrus pendant le deuxième semestre de l'année dernière. En février 2019, les abattages reculent de 5 % sur un an. Les prix s'améliorent de 1 % pour la catégorie O (conformation de carcasse assez bonne) et de 4,5 % pour la catégorie R (conformation bonne). A signaler aussi des exportations plus importantes de broutards pour la campagne 2018-2019.

recul de 5 %
sur un an



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

Une production porcine en hausse

En février, la production française se redresse avec 2 % de plus que sur la moyenne 2014-2018. De ce fait, les importations d'Espagne baissent. La grippe africaine qui atteint le cheptel chinois favorise une augmentation de 50 % de nos exportations vers ce pays. Cela entraîne un retour à l'équilibre de nos échanges extérieurs en volume. Les prix français augmentent légèrement depuis la mi-mars mais le prix de l'aliment pour porcs est en hausse de 5 % d'un an sur l'autre.

retour à
l'équilibre
des échanges
extérieurs



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

Grandes Cultures

- 5 % pour
le blé dur

Les semis de colza chutent de 16,8 %

Les semis de céréales d'hiver sont en hausse de 2 % pour le blé tendre mais en baisse de 8 % pour le blé dur. Les semis de colza chutent de 16 % par rapport à la campagne précédente à cause des difficultés de semis dues à la canicule de l'année dernière.



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)



Chine : records de stocks mondiaux

La situation des marchés de céréales est étonnante. Les fondamentaux du marché mondial ne semblent pas inquiétants et expliquent mal la remontée des prix du blé. Mais il faut tenir compte de la position particulière de la Chine. Ce pays a un comportement atypique. C'est désormais un pays industriel très puissant qui dégage un solde positif de ses échanges extérieurs très confortable, qui lui permettrait de suivre l'exemple du Japon ou du Royaume-Uni et d'importer de plus en plus de produits agroalimentaires. Effectivement, le déficit grandit et atteint plus de 50 Mds€ en 2017. Mais cela n'empêche pas la Chine de rester extrêmement vigilante sur sa sécurité alimentaire. Le pays reste le premier producteur mondial de céréales et riz et les importations de ces produits restent très limitées contrairement aux prévisions optimistes diffusées de part et d'autre de l'Atlantique.

Chose encore plus curieuse, la Chine fait le choix d'une politique de stockage qui lui fait détenir le plus important stock mondial. Dans sa dernière note, le Conseil international des céréales (CIC) fait état d'une forte révision à la hausse de la production chinoise de riz de 25 Mt. De ce fait, la production mondiale est en faible hausse de 2 % d'une année sur l'autre. Les stocks chinois augmentent d'autant. Avec 98 Mt, ces stocks constituent désormais les 2/3 des stocks mondiaux !

Pour les autres céréales, la Chine détient 328 Mt sur un total de 593 Mt soit 54 % du total mondial. Pour le blé, les stocks chinois sont de 122 Mt pour un total mondial de 262 soit 46 % du total mondial contre 66 Mt pour les 8 principaux exportateurs.

Pour le maïs, 194 Mt sur 297 soit 2/3. Le CIC publie désormais un total des stocks sans la Chine car il est bien évident que les stocks chinois ne sont pas mobilisables de la même manière que les autres.

Pour le soja, la situation est différente car la Chine détient seulement 16 Mt sur les 49 que représente le stock mondial. C'est un tiers du total. Mais dans la mesure où la Chine importe 88 Mt sur un marché mondial de 153 Mt avec une production en hausse constante (358 Mt cette année), ce pays est en situation de quasi monopole avec 57 % des achats. Cela lui a permis cette année de ne plus rien acheter aux Etats-Unis. Conséquence, malgré des ventes américaines plus importantes vers l'UE, les stocks américains passent de 8 Mt il y a deux ans à 24 cette année alors que les stocks du Brésil tombent de 8 Mt à 0 sur la même période.



Plus d'infos. Cliquer ici

un
comportement
atypique

vigilance sur
la sécurité
alimentaire

une situation
de quasi
monopole



Les patates détrônées par les pâtes

Dans une étude FranceAgriMer sur les achats de féculents par les ménages entre 2007 et 2017, on note des changements dans les habitudes alimentaires des Français. Les pommes de terre représentent encore la moitié des dépenses contre 40 % pour les pâtes et 10 % pour le riz. Mais les choses pourraient changer car les jeunes générations privilégient les pâtes. En 10 ans, les achats de pommes de terre ont baissé de 12 % alors que ceux de pâtes ont progressé de 6 %. Le prix des pommes de terre fraîches est d'environ 1 € par kg et celui des pâtes et du riz de l'ordre de 2,2 €. Actuellement les 28 millions de ménages français achètent en moyenne 27 kg de pommes de terre fraîches et 8 kg sous forme transformée, 15 kg de pâtes et 5 kg de riz.

changement
d'habitudes
alimentaires



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

Hiver calme avec des prix assez bien orientés

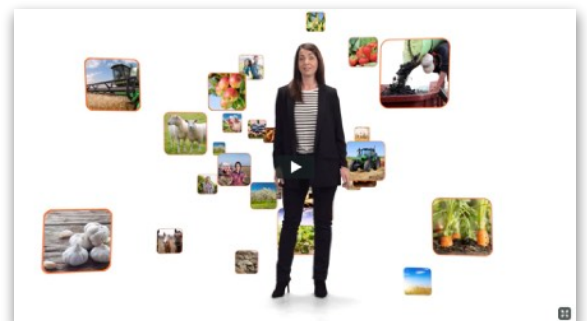
Dans sa note de conjoncture de début 2019, FranceAgriMer signale peu de faits saillants concernant les fruits et légumes. Une production souvent supérieure à la demande. Cela n'empêche cependant pas d'observer souvent des prix supérieurs à la moyenne quinquennale. En choux fleurs, un retard de production en Italie donne des perspectives d'exportation vers le marché allemand.

prix
supérieurs
à la moyenne
quinquennale



[Plus d'infos. Cliquer ici](#)

AGIRAGRI
Et çAA, vous connaissez ?



A voir ou revoir : le film de présentation du groupement

[CLIQUER ICI](#)



La mutuelle de vos salariés, obligatoire mais gratuite !

Au-delà d'un mois d'absence du salarié, lorsque celle-ci est indemnisée, la mutuelle est gratuite. Et si vous l'avez payée, vous pouvez demander le remboursement des primes indûment versées.

L'accord national du 10 juin 2008 a instauré un régime obligatoire de prévoyance et de frais de santé pour les salariés (non cadres) du secteur agricole (1). L'employeur doit prendre en charge au moins 50 % de la cotisation globale. Les salariés doivent y souscrire sauf cas de dispense prévus par l'accord national.

Les avenants successifs à l'accord national ont fait évoluer le dispositif. Ils ont notamment permis de concilier l'obligation de couverture universelle en complémentaire santé avec les contraintes matérielles de gestion liées aux courtes durées de certains contrats, d'ajuster les garanties afin d'être en conformité avec les garanties obligatoires minimales et maximales (contrats dits responsables), de permettre la liberté pour l'employeur de choisir l'assureur de ses salariés sous réserve toutefois de respecter le socle de garanties minimales définies dans l'accord national agricole, et enfin d'assurer la portabilité des contrats.

Une exception agricole

Un des aspects relativement méconnu et spécifique au régime de prévoyance et frais de santé dans la production agricole est la **gratuité obligatoire** du coût de ces contrats de prévoyance avec maintien des garanties, en cas de suspension indemnisée du contrat de travail.

suite page 9

Ainsi, l'article 6.3.3 de l'accord national révisé par les avenants successifs, prévoit :

« L'adhésion des salariés - y compris leurs ayants droits s'ils sont couverts obligatoirement le cas échéant - à la couverture frais de santé et prévoyance est maintenue **obligatoirement sans versement de cotisation pour tout mois complet civil d'absence** en cas de suspension de leur contrat de travail, quelle qu'en soit la cause, dès lors qu'ils bénéficient, pendant cette période, d'un maintien de salaire, total ou partiel, ou d'indemnités journalières complémentaires financées au moins pour partie par le dispositif de protection sociale complémentaire ».

En cas d'absence inférieure à un mois complet civil, la cotisation forfaitaire pour garantie complémentaire de frais de santé reste due intégralement et la cotisation pour le dispositif prévoyance est calculée sur le salaire et/ou complément de salaire versé par l'employeur.

Parts patronales et salariés

Ainsi, si un salarié agricole (non cadre) est en arrêt de travail plus d'un mois, quelle que soit la cause à l'origine de cet arrêt et sous réserve qu'il bénéficie d'un complément de salaire ou d'indemnités journalières, les frais de mutuelle sont gratuits tant pour la part revenant à l'employeur qu'à celle restant à la charge du salarié.

Par suite, si les frais de santé et de prévoyance ont été payés à tort par l'entreprise pour un de ses salariés, elle peut en demander le remboursement, tant pour la part employeur et salarié.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos conseils du groupement AGIRAGRI.

Olivier Augeraud,
expert-comptable associé de Groupe BSF,
membre d'AGIRAGRI

(1) S'agissant des cadres relevant de la CPCEA, l'art.2-6 de la Convention Nationale de 1952 modifiée, prévoit un dispositif similaire en cas de suspension du contrat de travail pour cause de maladie, maternité ou accident : « *L'entreprise adhérente et le participant sont exonérés du versement des cotisations des garanties souscrites pour tout mois civil entier d'arrêt de travail et aussi longtemps que l'intéressé ne reprend pas une activité* »



Raphaël Dujardin

Plus qu'un producteur, un entrepreneur

Cueillette et magasin à la ferme, méthaniseur, agriculture de conservation... Raphaël Dujardin développe son exploitation pour répondre aux attentes sociétales.

C'est un trait de caractère. Raphaël Dujardin, 48 ans, a toujours un projet en tête. « *J'aime développer, c'est mon moteur* ». Le dernier en date se voit de loin : un méthaniseur qui transforme chaque jour 30 tonnes de résidus de cultures⁽¹⁾ et d'ensilages⁽²⁾ en biométhane. Ce gaz vert est ensuite injecté dans le réseau de distribution et couvre les besoins en énergie de plus de 2 500 foyers. « *Avec ce projet, on ne déshabille pas la ferme* », explique Raphaël qui s'est associé pour l'occasion avec Etienne Profit, un voisin avec qui il partageait déjà le parc matériel. Avec les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), ils exploitent 180 hectares de plus par an sans augmenter la surface totale de leurs exploitations ! Il a simplement fallu adapter l'assolement, notamment en diminuant le colza, une culture au cycle très long, pour introduire des légumes.

Penser les projets de A à Z

L'entrepreneur Seine-et-Marnais est fier de produire une énergie vertueuse et locale, tout en apportant à ses cultures un engrais organique plutôt que chimique. Depuis trois ans, réduire les intrants est sa préoccupation principale. Alors, il s'est lancé un nouveau défi : convertir une partie des 580 ha de grandes cultures en agriculture de conservation. Une technique qui repose sur trois axes majeurs : la couverture permanente du sol, une rotation longue et l'abandon du travail du sol. « *La rentabilité des exploitations céréalières est compliquée. Les charges de mécanisation sont le dernier poste sur lequel on peut agir sans dégrader les rendements* ».

Si Raphaël Dujardin peut être fier de ses réalisations, c'est la phase de réflexion en amont qui conditionne sa réussite et surtout, le passionne. Avec son chef de culture, ils ont déjà à leur actif une dizaine de jours de formation à l'agriculture de conservation. « *C'est un champ de réflexion incroyable* », s'enthousiasme-t-il. Pour le méthaniseur, les deux associés sont partis d'une page blanche. Mais pas seuls. « *Avec une dizaine d'autres porteurs de projets, nous avons pris un bureau d'études et travaillé en association. Un brainstorming de deux ans qui m'a beaucoup plu. C'était un peu la cerise sur le gâteau de ce projet !* »

on ne
désahabille
pas la ferme

fier de
produire
une énergie
vertueuse et
locale

partir d'une
page blanche

suite page 11



L'emploi, un frein au développement

Raphaël Dujardin a fait ses premières armes d'entrepreneur en Afrique. Parti d'abord en coopération, au Tchad puis au Cameroun, il a très vite créé une entreprise de production de légumes de contre-saisons vendus en France. L'affaire n'a pas fonctionné et après cinq ans d'expatriation, il est rentré sur la ferme familiale à 29 ans. Une réponse à l'appel de son père qui était à deux ans de la retraite. « *Je n'ai pas voulu m'installer en sortant de l'école de commerce. La voie était toute tracée, c'était trop facile* ». Mais c'est un paysan dans l'âme. « *J'ai été piqué tout petit ! J'étais heureux quand je passais une journée derrière le semoir à betteraves* ». Quand Raphaël Dujardin a repris l'exploitation de Villenoy, elle comptait déjà deux activités principales, piliers des diversifications à venir : les grandes cultures et une cueillette de fruits et légumes. Un libre-service mis en place par son père en 1978 ! Au fil des ans, la gamme s'est développée : asperges, fraises, tomates, aubergines, pommes, oignons, pommes de terre... La Ferme de Rutel produit aujourd'hui une trentaine de cultures sur 25 ha.

Une dizaine d'années après la reprise de l'exploitation familiale, son épouse, Amélie, qui travaillait à l'extérieur, l'a rejoint comme co-gérante de l'entreprise. Ensemble, ils ont créé un magasin qui offre aujourd'hui une large gamme de produits : légumes, fruits, viande, fromages, yaourts, glaces mais aussi épicerie. Certains viennent de la ferme, d'autres d'agriculteurs locaux ou de Rungis, tous sélectionnés pour leur qualité. Le commerce se développe grâce à une situation idéale, aux portes de Meaux. Mais aussi grâce au GIE « Chapeau de paille », dont Raphaël Dujardin est le président. Les 34 enseignes, réparties partout en France, se regroupent pour certains achats.

Derrière toutes ces activités, autant de structures juridiques pour colonne vertébrale et le cabinet d'expertise-comptable Bizouard & Associés. « *Nous échangeons régulièrement sur les grandes orientations de la ferme. Il me conseille dans mes choix patrimoniaux et fiscaux de développements* ». Une SCEA pour la production, une SARL pour la cueillette et le magasin, une SAS pour le méthaniseur, une autre société pour le matériel ou encore un groupement d'employeurs. Au total, l'entreprise de Raphaël emploie 16 salariés permanents et 10 à 12 occasionnels en saison. Un homme (ou une femme) de confiance gère chaque activité. « *Malheureusement, nous venons de perdre les responsables méthanisation et cueillette.* » Ce manque temporaire de personnel crée une vraie frustration chez Raphaël Dujardin. « *Cela devient compliqué de déléguer. J'ai l'impression de ne plus faire mon travail de chef d'entreprise* ».

1. Pulpe de betteraves, écarts de tri de céréales, déchets d'amidonnerie et de malterie...
2. Cultures intermédiaires : maïs et orge d'hiver.



paysan dans l'âme

la création d'un magasin

conseillé dans ses choix



La blockchain donne une nouvelle dimension aux échanges

On a découvert la blockchain et la monnaie bitcoin en 2017-2018. Quelles en sont les implications ?

La blockchain va bien au-delà du phénomène financier des bitcoins. C'est un protocole qui permet d'envisager une nouvelle dimension des transactions et des échanges, de pairs à pairs, sans intermédiaire. Mais c'est une technologie difficile à appréhender car elle est liée à la cryptographie, aux mathématiques et à l'informatique.

Le mot blockchain ne décrit qu'une composante d'un protocole d'échange plus large. On va parler du protocole Bitcoin, qui est un programme. On va parler de la blockchain de Bitcoin qui est le registre distribué sur un ensemble d'ordinateurs (chaîne de blocks). Le bitcoin est une monnaie digitale, une cryptomonnaie. La terminologie est importante.

Comment est né ce protocole des blockchains ?

En 2008, à la sortie de la crise financière, un anonyme - ou un groupe -, au profil crypto-anarchiste ou cyberpunk, qui se fait appeler Satoshi Nakamoto, a publié en « *open source* » (ouvert), ce qui s'appelle un « *white paper* » autrement dit neuf pages expliquant comment il allait créer le protocole bitcoin avec sa monnaie virtuelle.

Pour créer une monnaie digitale, il faut pouvoir assurer la confidentialité des échanges, leur cryptage et résoudre le problème de la double dépense. On maîtrisait les deux premiers. Satoshi Nakamoto a apporté une solution au troisième : la blockchain, ou registre de blocs. Cette technologie marque *ad vitam aeternam* les échanges, la même chose ne peut donc être échangée avec deux personnes différentes.

Sur quoi se base cette monnaie digitale ?

Sur rien. Au même titre que le dollar n'est plus basé sur aucune réalité concrète depuis la fin des accords de Breton Woods, au début des années 70. On revient à des visions de la société proches de l'école autrichienne de Hayec ou Walras, celle d'un État qui laisse l'émission de la monnaie au marché.

Les gens qui mettent en cause la validité du bitcoin oublient que personne ne sait combien de dollars sont en circulation sur la planète alors qu'on sait qu'il y aura exactement 21 millions de bitcoins créés d'ici 2140 (1). L'ensemble de l'économie et des échanges tient aujourd'hui sur notre confiance dans le dollar ou dans les autres monnaies fiduciaires dites « *fiat* » (*Qu'il en soit ainsi* en latin). Or, cette confiance peut être trahie. Avec la blockchain, le code informatique devient la loi. Plus besoin de confiance. Le code ne trahit pas.

Comment cette technologie va influencer nos échanges ?

L'objectif de la blockchain est de décentraliser les échanges. Ce n'est donc pas anodin que cela ait été créé par un anonyme. Cela permet d'initier une collectivité et ne pas partir sur une nouvelle société centralisée comme Microsoft, Apple ou Google. Aujourd'hui, les 9 pages valent près de 100 milliards de dollars. C'est quand même incroyable !

la terminologie est importante

Satoshi Nakamoto a apporté une solution

décentraliser les échanges

suite page 13



On peut considérer que le bitcoin c'est la première blockchain. Ensuite, il y a eu « *Ethereum* » et la création, toujours « *open source* », du « *smart contract* » (contrat intelligent), un programme qui automatise des tâches. Grâce à lui, les échanges peuvent être conditionnés. Par exemple, vous prenez une assurance pour les retards de vols d'avions. Aujourd'hui, c'est compliqué et coûteux à mettre en œuvre. Le passager doit faire des démarches sans fin, les preuves sont difficiles à apporter. Avec cette technologie, tout est automatique. La souscription à l'assurance déclenche le smart contract qui déclenche un programme qui scanne les vols et enclenche un remboursement automatique dès que les conditions du contrat ne sont pas respectées. Aucune démarche pour l'assuré, aucun coût pour l'assurance.

La 3^e génération de blockchains arrive : les DAO « *Decentralize autonomous organization* » (organisation autonome décentralisée). Elles permettent de combiner des protocoles d'échange et des smart contracts pour gérer des structures collectives humaines, autostructurées. Ces organisations vont permettre d'arriver à un état de marché plus proche de la concurrence libre et parfaite grâce à une information transparente, la même pour tout le monde. Et en même temps, chaque acteur pourra faire valoir sa valeur ajoutée. Ces capacités, comme celles de la machine à vapeur en son temps, vont avoir des impacts sociaux-économiques énormes ! Le collectif Aragon nous en donne une illustration avec la création du concept de démocratie liquide : en fonction de votre implication dans le collectif, votre classement vous donnera accès ou non à un vote direct.

Cela semble ridicule, voire un peu effrayant !

Pour vous répondre, je citerai le philosophe allemand Arthur Schopenhauer (1788-1860) : « *toute vérité franchit trois étapes. D'abord elle est ridiculisée. Ensuite, elle subit une forte opposition. Puis, elle est considérée comme ayant toujours été une évidence* ». Vous verrez, dans cinq ans, la blockchain fera partie de notre quotidien.

Le digital permet l'échange de données et l'avènement de l'économie de la connaissance. Si vous considérez les données comme des matières premières, si vous avez peur de les échanger, la connaissance ne va pas se développer. Alors que si vous les envisagez comme un élément de connaissance, grâce au numérique, vous ne perdez pas ces données. Mes données ajoutées aux vôtres, vous créez une tierce connaissance, des « *métadonnées* » et là, on a un échange non plus à somme nulle, mais $1+1=3$. Multiplié par un ensemble d'acteurs, la capacité de développer la connaissance est infinie !

des impacts
sociaux-
économiques
énormes

le blockchain
fera partie
de notre
quotidien

suite page 14

INTERVIEW



[VOIR ICI LA VIDÉO](#)

Et l'agriculture dans tout ça ?

La Présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, lors de l'inauguration d'un startup summit en novembre 2018, a déclaré : « *les agriculteurs vont devoir produire avec moins d'intrants, moins de terres, moins de ressources, moins d'impacts environnementaux, ils auront donc besoin de plus de connaissances* ». La blockchain va le permettre. Notre idée avec Smart Farmers est de mélanger des données publiques, des données privées, des données qui viennent de producteurs de données (masternotes), des algorithmes de création de valeur, pour développer la connaissance et permettre aux agriculteurs d'être plus efficaces et d'améliorer leurs rendements ou leurs circuits de vente.

Pour favoriser ce partage des connaissances, nous attachons à chaque type de données un niveau de consentement ⁽²⁾. Qu'est-ce que j'ouvre, à qui ? J'attache ensuite un smart contract à ce niveau de consentement et comme c'est lié à la blockchain, personne n'ira au-delà du niveau de consentement que j'ai accordé. Je mets mes données à contribution. Derrière, des algorithmes d'intelligence artificielle viennent les chercher, les travaillent et les valorisent. Et je sors des tableaux de bord, des jeux de données complémentaires, des cartographies, de la « *datavisualisation* »... Et ça me permet de gagner en valeur ajoutée auprès de mes clients.

L'objectif est de permettre la plus large ouverture des données sans que cela devienne un système totalitaire où il n'y a plus de confidentialité. Mais au contraire, en permettant à chaque individu de conserver sa liberté, son autonomie, dans un collectif.

1. <https://btcdirect.eu/fr-fr/combien-de-bitcoins-sont-en-circulation>

2. Principe du « zero knowledge proof », preuve à divulgation nulle de connaissance

Pour aller plus loin... le livre : **BLOCKCHAIN Vers de nouvelles chaînes de valeur**, éditions Eyrolles



Produits alimentaires : + 4,2 % en un an

Une fois n'est pas coutume. Les prix agricoles à la production ont fortement augmenté depuis un an. En février 2019, la hausse sur un mois était de 4,2 % et en janvier dernier elle avait dépassé 6 %. Cette hausse est essentiellement due aux céréales, aux pommes de terre et aux légumes. La répercussion est claire sur les produits alimentaires qui augmentent de 3,1 % en 12 mois. Cette hausse ne résulte pas des accords passés avec la Grande distribution qui ne commenceront à avoir des effets qu'en mars.



[En savoir plus. Cliquer ici](#)

Electricité : 960 € par an et par ménage

Les ménages ont dépensé en moyenne 960 € d'électricité par an. Le prix français est inférieur de 20 % à la moyenne européenne et de 50 % par rapport au prix en Allemagne.



[En savoir plus. Cliquer ici](#)

L'obésité devient un fléau mondial

L'OMS, l'organisation mondiale de la santé, insiste désormais sur les dangers de l'obésité au même titre que la malnutrition. De plus en plus d'études montrent que l'alimentation est un facteur clef de la santé. « En 2016, 18,5 % des enfants et 39,8 % des adultes américains étaient obèses. Au total dans le monde, pour cette même année, ce sont 340 millions d'enfants et d'adolescents âgés de 5 à 19 ans et plus de 1,9 milliard d'adultes qui sont en surpoids ou obèses ». En France, la situation est moins problématique car elle ne s'est pas détériorée depuis une dizaine d'années. L'obésité concerne 4 % des enfants et 17 % des adultes. Plus inquiétant, la surcharge pondérale était le lot de 17 % des enfants de 6 à 17 ans et 49 % des adultes de 18 à 74 ans en 2015.



[En savoir plus. Cliquer ici](#)

[En savoir plus. Cliquer ici](#)



www.agiragri.com

Commerce extérieur : solde 2018 en hausse

En 2018, notre solde des échanges agroalimentaires s'est amélioré par rapport aux deux années antérieures. Il est de + 6,8 Mds €. C'est presque uniquement dû au commerce avec les Pays tiers. Nos exportations de vins et boissons permettent de dégager un excédent confortable de 6,5 Mds€. Avec nos partenaires européens, nous exportons certes des matières premières mais nous importons presque autant de produits transformés et le solde n'est que de 340 M€.

En 2018, l'excédent céréalier est de 5,8 Mds € mais le déficit des huiles et tourteaux est de 2,1 € et celui des fruits et légumes est désormais de 7 Mds €. C'est le confortable excédent des vins et boissons de 12 Mds€ qui sauve l'équilibre.

A noter enfin que ce sont désormais les Etats-Unis et le Royaume-Uni qui ont les plus importants déficits avec la France.



[En savoir plus. Cliquer ici](#)

Repères

Les top 5 de 2018 (en mds €)

Source Douanes FAB (Franco à bord)

Les 5 premiers clients de la France

Allemagne 6,6
Belgique 6,6
Italie 5,7
Royaume-Uni 5,4
Espagne 5

Les 5 premiers fournisseurs de la France

Espagne 7,3
Belgique 6,6
Pays-Bas 6,4
Allemagne 6
Italie 4,3

Les 5 premiers clients de vins

Etats-Unis 1,7
Royaume-Uni 1,2
Allemagne 0,8
Chine 0,6
Belgique 0,6

Premiers clients boissons alcoolisées

USA 1,6
Singapour 0,6
Chine 0,4
Royaume-Uni 0,2

Les 5 premiers clients pour les céréales

Algérie 1
Belgique 1
Allemagne 0,9
Pays-Bas 0,8
Espagne 0,8

Les 5 plus importants excédents

Etats-Unis + 3,5
Royaume-Uni 2,8
Chine 1,7
Algérie 1,5
Italie 1,3

Les 5 plus importants déficits

Pays Bas -2,8
Brésil -1
Pologne -0,7
Maroc - 0,6
Irlande -0,5